

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font préalablement uniquement par téléphone au 06 64 74 16 57
Pour valider l'inscription, merci de retourner impérativement avant le : 05 octobre

A l'adresse suivante:
Mairie de St Andre s/orne
St André Animation
1 Place François Mitterand
14320 Saint-André-sur-Orne

Bulletin d'inscription et
attestation sur l'honneur
dûment complétés et
signés

Paiement par chèque
à l'ordre de
Saint André Animation
Joindre à l'inscription

Photocopie recto-verso de la
carte d'identité
ou du passeport, en cours
de validité.

Prix mètre linéaire : 3.50€

Véhicule à partir de 5 mètres.

Camionnette ou véhicule avec remorque à partir de 8 mètres .

Accueil des exposants de 6h00 à 8h00, 1 Rue du Professeur Gombeaux
Saint-André-sur-Orne. (École Goscinny)



ATTENTION:

Aucun numéro d'emplacement ne sera communiqué avant la foire aux greniers.

Accès des exposants uniquement par l'entrée exposants.

Ne peuvent être exposées :

Toutes armes, même de collection (couteaux, sabres, baïonnettes, pistolets, carabines)

Tous les objets susceptibles d'être une arme par destination

Les armes factices (pistolets à bille, d'alarme)

Produits incendiaires ou inflammables.

Foire aux greniers organisée par Saint André Animation
1 Rue du Professeur Gombeaux, 14320 SAINT ANDRE SUR ORNE

ATTESTATION - INSCRIPTION FOIRE AUX GRENIERS

Se déroulant le dimanche **11 octobre 2026** à SAINT ANDRE SUR ORNE

Je soussigné (e),

Nom Prénom

Né (e) le/...../..... À

Domicilié (e)

CP Ville

Téléphone

Adresse mail

Titulaire de la pièce d'identité N°

Carte d'identité

Passeport

Delivrée le/...../..... par

Reservé mètres linéaires à 3.50€ le mètre soit€

Présence d'un véhicule (emplacement 5m minimum). O Oui O Non

Présence d'un véhicule avec remorque ou camionnette
8 mètres minimum). O Oui O Non

Déclare sur l'honneur:

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L310-2 du Code de commerce)

Avoir connaissance de l'interdiction faite aux particuliers de participer en
tant qu'exposant à plus de deux ventes au déballage par année civile (Article R321-9
du Code pénal)

Avoir pris connaissance et s'engage à respecter le règlement intérieur de la
foire aux greniers.

Fait à, le/...../..... Signature obligatoire